



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/HRC/8/3/Add.5  
2 juin 2008

ANGLAIS et FRANÇAIS  
SEULEMENT

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Huitième session  
Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques,  
sociaux et culturels, y compris le droit au développement**

**Rapport de Philip Alston, Rapporteur spécial  
sur les exécutions extrajudiciaires,  
sommaires ou arbitraires**

**Additif**

**NOTE PRELIMINAIRE SUR LA MISSION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
(31 janvier-7 février 2008)**

## **I. Introduction**

1. J'ai séjourné en République centrafricaine du 31 janvier au 7 février 2008. J'y ai rencontré de hauts fonctionnaires, notamment le Président, le Premier ministre, le Ministre délégué auprès du Ministre de la défense, le chef d'état-major des forces armées, le Directeur de l'Office central pour la répression du banditisme, ainsi que d'autres agents de l'État, dont des juges, des magistrats, des procureurs, des gendarmes et des policiers. Outre Bangui, j'ai visité Bossangoa et Paoua. Dans ces trois villes, j'ai recueilli des témoignages détaillés émanant de divers représentants de la société civile, de victimes, de témoins et de familles de personnes qui avaient été tuées.

2. Je suis reconnaissant au Gouvernement qui m'a accordé son entière coopération. Je remercie aussi le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur François Fall, qui ont facilité ma mission. Des informations utiles m'ont été fournies par l'équipe des Nations Unies sur le terrain, des membres de la communauté diplomatique et d'autres personnes.

3. Jusqu'à une date récente, les forces gouvernementales détruisaient complètement des villages entiers par le feu et exécutaient sommairement de nombreuses personnes. Aujourd'hui, le nombre de ces violations a diminué de façon spectaculaire. Bien que le Président Bozizé ait montré qu'il a le pouvoir d'empêcher les militaires de commettre des violations des droits de l'homme, il est encore trop tôt cependant pour en déduire que le Gouvernement a tourné la page une fois pour toutes. La principale conclusion que je retire de ma mission est que s'il veut éviter de revivre les cauchemars du passé dans un proche avenir, le Gouvernement doit intensifier ses efforts et les inscrire dans un cadre institutionnel pour faire respecter les droits de l'homme et mettre un terme à l'impunité.

## **II. Les différentes exécutions**

### **A. Exécutions par les militaires**

4. Le but de ma visite était d'enquêter sur toutes les exécutions extrajudiciaires, surtout mais pas uniquement sur les allégations largement relayées, et souvent de façon très détaillée, d'exécutions perpétrées par les forces de sécurité du Gouvernement dans le nord-ouest et le nord-est du pays. Dans l'un de ces rapports, Human Rights Watch a documenté 119 exécutions extrajudiciaires, surtout dans le nord-ouest<sup>1</sup>. Sur ce nombre, 51 ont eu lieu depuis la fin de l'année 2005 et ont été imputées à l'unité de la Garde présidentielle basée à Bossangoa.

5. Le nombre d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces armées au nord du pays a diminué radicalement depuis l'été 2007. Il s'agit d'une évaluation fondée sur des entretiens avec des témoins, des cas documentés et les estimations d'interlocuteurs bien renseignés. Ceci ne signifie pas que toutes les exécutions aient cessé. Néanmoins, en dépit de problèmes qui perdurent et sur lesquels je reviendrai de manière détaillée dans mon rapport final, la situation concernant les exécutions extrajudiciaires s'est vraiment sensiblement améliorée, ce qui est encourageant.

---

<sup>1</sup> Human Rights Watch, «State of anarchy: rebellion, and abuses against civilians (septembre 2007).

6. Comment expliquer cette diminution radicale du nombre d'exécutions extrajudiciaires liées aux conflits armés qui se déroulent dans le nord? En premier lieu, les combats ont pratiquement cessé. Dans le nord-est, le cessez-le-feu prévu dans les accords de Birao a été largement respecté, même si le Gouvernement n'a pas tenu ses autres engagements. Dans le nord-ouest, un cessez-le-feu de fait règne dans de nombreuses zones car, dans l'ensemble, les forces gouvernementales et celles de l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) évitent de faire mouvement dans les zones contrôlées par l'autre camp. En second lieu, le Président François Bozizé a pris d'importantes mesures pour faire cesser les abus commis par ses soldats. Après s'être rendu personnellement dans le nord-ouest et y avoir vu les villages détruits et incendiés par ses soldats, il a exigé que ces tactiques de terre brûlée cessent. Il a fait savoir tant aux soldats de l'armée régulière qu'à ceux de la Garde républicaine que les attaques contre des civils ne seraient plus tolérées et il a retiré la Garde républicaine du nord-ouest après avoir reçu des informations concernant des exactions. Bien que cette dernière ait repris ses opérations périodiques dans le nord-ouest, il n'y a pas eu autant de violations des droits de l'homme qu'auparavant.

### **B. Autres exécutions**

7. Le nombre d'exécutions liées aux conflits armés a certes beaucoup diminué dans le nord du pays, mais aucune poursuite n'a été engagée individuellement contre les soldats. Il n'est donc pas étonnant que cette impunité ait permis aux soldats de continuer de recourir à une violence mortelle pour servir des buts personnels ou à des fins de corruption. J'ai reçu divers rapports faisant état d'exécutions par la Garde républicaine et les Forces armées centrafricaines (FACA) qui ont apparemment été perpétrées dans le contexte de tentatives d'extorsion ou de vol, de vengeance personnelle ou pour «faire justice soi-même». Les malversations des agents des divers services de sécurité qui extorquent de l'argent au public à des postes de contrôle légaux ou illégaux et en d'autres endroits ont pris des proportions sans précédent. Cela a de graves conséquences. La libre circulation des personnes est entravée, le commerce compromis et un fort ressentiment à l'égard du Gouvernement est perceptible. Les affrontements augmentent inévitablement de façon importante le risque d'exécutions.

8. Des informations crédibles m'ont été communiquées par des membres de la société civile, des fonctionnaires et des détenus, selon lesquelles la torture et les exécutions extrajudiciaires sont monnaie courante lorsqu'un suspect est entre les mains de la police ou dans un lieu de détention. J'ai reçu des récits détaillés de cas où des détenus ont été battus ou torturés à mort par des gardiens de prison, des gendarmes et des soldats. Dans d'autres cas, les responsables des centres de détention ne font rien pour empêcher les détenus de s'entretuer. Trop souvent, ceux qui ont les moyens de verser un pot-de-vin sont relâchés tandis que les autres sont tués. Lorsqu'un décès survient en détention, on déclare tout simplement que le prisonnier est mort de maladie. Une véritable enquête n'est menée que dans des cas exceptionnels.

9. L'exécution des personnes accusées de sorcellerie (ou charlatanisme) pose un problème particulier. Il est arrivé que les forces gouvernementales acceptent de procéder à de telles exécutions contre de l'argent. Dans d'autres cas, le système de justice pénale, à savoir la police, les gendarmes et les procureurs, n'est pas intervenu dans des cas où des particuliers ont tué des personnes soupçonnées de sorcellerie.

### **III. Quelle voie pour l'avenir: un changement de perspective et de méthode**

10. J'ai rencontré divers fonctionnaires qui s'efforcent visiblement de faire cesser les violations et de faire en sorte que la modeste infrastructure en place serve au moins dans quelques cas. Il faut renforcer leurs moyens. Dans un premier temps, plusieurs mesures doivent être prises.

#### **A. Sensibiliser la population aux droits de l'homme**

11. Interrogés sur les allégations de graves violations des droits de l'homme, de nombreux interlocuteurs ont répondu en laissant entendre que la République centrafricaine est trop pauvre, trop troublée par les rébellions à l'intérieur et les agressions extérieures et, de manière générale, confrontée à trop de défis sociaux et économiques pour pouvoir se conformer aux normes en matière de droits de l'homme. Pour répondre à cet argument, je dois souligner que les normes en question pertinentes sont tout autant africaines qu'internationales.

La République centrafricaine a ratifié aussi bien les traités des Nations Unies que ceux de l'Union africaine, ainsi que les Conventions de Genève universellement acceptées. En termes de résultats, la lutte contre les rebelles est gravement compromise lorsque les militaires s'aliènent la population en commettant des atrocités. De plus, c'est mal comprendre le droit relatif aux droits de l'homme que de penser qu'il est un obstacle pour assurer la sécurité de la population. Le droit relatif aux droits de l'homme impose justement aux gouvernements de protéger les gens des assassins et autres criminels, tout comme il interdit aux gouvernements d'autoriser leurs propres forces à tuer illégalement. Le droit à la vie doit être à la fois respecté et protégé et ces deux obligations ne sont pas incompatibles. Les gouvernements qui ont rédigé les traités pertinents étaient confrontés à toute une série de défis de nature sociale ou économique ou ayant trait à la sécurité, et pourtant ils ont reconnu que ces droits fondamentaux peuvent et doivent être réalisés par tous les gouvernements prétendant à la légitimité.

#### **B. Reconnaître officiellement les exécutions**

12. Bien que le Président ait pris des mesures importantes et même présenté des excuses partielles, l'ensemble du Gouvernement refuse de reconnaître généralement les exécutions perpétrées par les forces de sécurité. Tous les fonctionnaires avec lesquels je me suis entretenu ont seulement reconnu qu'il arrive que des erreurs soient commises mais ont catégoriquement rejeté les allégations bien documentées figurant dans une série de rapports accablants consacrés aux droits de l'homme au cours de la période allant de 2005 au premier semestre 2007.

J'ai pressé ces fonctionnaires à plusieurs reprises de répondre à ces allégations de manière précise, mais aucun n'a voulu le faire. La population de la République centrafricaine et la communauté internationale ont donc le sentiment que, même si les hostilités se sont calmées, fondamentalement la politique en matière des droits de l'homme n'a pas changé. Afin de dissiper cette impression, le Gouvernement devrait reconnaître publiquement la responsabilité de l'État concernant les violations commises dans le passé.

#### **C. Mettre un terme à l'impunité**

13. Le gouvernement doit également entamer des poursuites à l'égard de quiconque est personnellement et pénalement responsable des exécutions. A l'heure actuelle, les soldats savent que s'ils tuent quelqu'un, ils n'encourront sans doute aucune poursuite. Le Tribunal Militaire Permanent existe mais il n'a été saisi que d'un nombre limité d'affaires et, d'après les

informations que j'ai reçues, d'aucune affaire d'exécutions extrajudiciaires parmi les plus connues.

14. Pour prendre un exemple notoire, on dénombre littéralement des dizaines d'allégations crédibles d'exécutions perpétrées par le lieutenant Eugène Ngaikossé ou les personnes sous ses ordres, et pourtant celui-ci continue à diriger ses soldats et à mener des opérations de la Garde républicaine dans tout le nord-ouest du pays. Avertie de son arrivée imminente, la population de villes entières fuit dans la brousse. Elle le fait en connaissance de cause.

#### **IV. Les grands enjeux de la réforme: mettre en place des institutions pour protéger les droits de l'homme**

##### **A. La réforme du secteur de la sécurité**

15. Il est crucial également de réformer de façon cohérente le secteur de la sécurité – notamment les FACA, la Garde républicaine, la Gendarmerie et la Police – et de regagner la confiance de la population. Aucun des mouvements rebelles n'a de visées séparatistes, voire révolutionnaires. Ce qui intéresse la plupart de leurs membres, ce sont surtout les possibilités de développement, une meilleure représentation au sein du Gouvernement et la protection de leurs communautés contre les bandits (coupeurs de route), qui enlèvent et rançonnent couramment des voyageurs et des éleveurs, anéantissant les possibilités de commerce et faisant vivre la population dans une peur constante. D'ailleurs, l'une des principales revendications des rebelles était que le Gouvernement assure réellement la sécurité des communautés dont leurs membres sont issus. Ils se méfient avec raison des forces armées actuelles, mais ils aspirent plus que tout à la présence de forces de sécurité disciplinées et sur lesquelles ils puissent compter. Ce qu'il faut, c'est donc une vraie réforme du secteur de la sécurité qui ne se limite pas aux simples aspects techniques et qui prenne aussi en compte des préoccupations et des intérêts qui ne pourront être discernés et précisés que dans le cadre d'un véritable dialogue politique.

##### **B. La réforme économique**

16. Certains responsables gouvernementaux avec lesquels je me suis entretenu ont laissé entendre que le pays n'a tout simplement pas les ressources nécessaires pour créer des forces de sécurité à même de protéger et de faire respecter les droits de l'homme de la population. Effectivement, en 2007 la République centrafricaine se classait au cent soixante et onzième rang sur 177 pays selon l'Indice de développement humain. D'ailleurs l'un des principaux problèmes sous-jacents qui explique tant l'impuissance du Gouvernement à protéger et à promouvoir les droits de l'homme que son incapacité à assurer à la population le soutien indispensable du secteur de la sécurité et du secteur social est le manque chronique de ressources. On ne pourra y remédier que grâce à une combinaison de mesures internes et externes. Sur le plan intérieur, il faut engager la réforme de la fiscalité et, plus concrètement, prendre des mesures pour identifier les recettes et les dépenses du secteur des ressources naturelles. Autrefois, la production de diamants assurait des revenus considérables au pays. Pour rétablir cette situation, le Gouvernement doit aller jusqu'au bout de l'engagement qu'il a pris de mettre en œuvre l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et d'entreprendre un audit du secteur minier (avec le soutien de la Banque mondiale). Au total, 17 autres pays africains, dont le Cameroun, le Gabon, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Tchad et la RDC, se sont engagés à le faire. L'avantage est qu'il sera plus facile d'attirer les investissements, tant nationaux qu'étrangers, tout en envoyant un signal positif aux organismes internationaux de financement et d'aide au développement, tandis que les sommes dégagées en faveur du développement et de la

réforme du secteur de la sécurité seront beaucoup plus importantes. Il faut débattre librement du problème de la corruption. Les journalistes qui abordent les sujets qui préoccupent la population ne doivent pas être sanctionnés.

### C. Surveillance des droits de l'homme

17. Le manque d'informations fiables et systématiquement recueillies par les autorités publiques concernant les violations des droits de l'homme fait que le Gouvernement a du mal à savoir exactement ce qui se passe. En outre, les organismes internationaux et les sources d'aide au développement sont découragés pour accorder un soutien plus important au Gouvernement par le fait qu'ils ne peuvent vérifier si l'on s'emploie à améliorer systématiquement la situation des droits de l'homme. Il est particulièrement regrettable que, du fait de l'absence d'un dispositif de surveillance public, les progrès accomplis au cours des six derniers mois n'aient même pas pu être correctement recensés.

18. Le BONUCA a un rôle essentiel à jouer et le Représentant spécial du Secrétaire général en poste actuellement exerce visiblement une influence très positive dans le pays. Néanmoins, l'unité des droits de l'homme du BONUCA est généralement considérée comme inefficace. Il faut de toute urgence que les Nations Unies mettent en place en République centrafricaine un système plus efficace de surveillance des droits de l'homme et d'assistance. À mon avis, cela n'est possible que si le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme installe un bureau dans le pays.

19. Il est également essentiel de créer une commission nationale des droits de l'homme. Les mécanismes en place ne sont pas satisfaisants, en grande partie car ils ne jouissent pas de l'indépendance voulue vis-à-vis des autres organes gouvernementaux. Par ailleurs, ils manquent cruellement de ressources et sont incapables de remplir correctement une fonction quelconque dans le domaine des droits de l'homme.

### V. Recommandations préliminaires

**20. Les consignes générales émanant du Président pour qu'il soit mis un terme aux exécutions extrajudiciaires et autres violations commises par les forces de sécurité à l'encontre de la population civile devraient être clairement reflétées par des règlements internes, des ordonnances, la formation et d'autres pratiques de manière à éviter que d'autres violations ne soient commises à l'avenir.**

**21. Les soldats devraient avoir pour instructions d'obéir au droit international relatif aux droits de l'homme et au droit humanitaire et de désobéir aux ordres manifestement illégaux, faute de quoi ils risquent des poursuites. Les commandants doivent apprendre qu'ils assument la responsabilité pénale de leurs actes lorsqu'ils renoncent à prendre les mesures raisonnables et nécessaires pour prévenir ou punir les crimes qu'ils savaient où avaient des motifs de penser que leurs subordonnés allaient commettre.**

**22. Le Gouvernement devrait véritablement enquêter sur les diverses graves allégations de violation des droits de l'homme qui ont été faites concernant le comportement de ses forces de sécurité et faire une annonce publique circonstanciée pour reconnaître les abus et mettre en lumière les erreurs.**

23. **Tous les membres des forces de sécurité impliqués dans des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire doivent être relevés de leurs fonctions, faire l'objet d'une enquête et poursuivis.**

24. **La première initiative du Gouvernement pour mettre un terme à l'impunité devrait être de lancer une enquête sur les actes commis individuellement par le lieutenant Eugène Ngaïkossé ainsi que sur ceux commis par ses subordonnés et d'engager des poursuites.**

25. **Les donateurs devraient continuer à fournir une aide en vue d'accroître l'efficacité du secteur de la sécurité. Il faudrait cependant s'attacher parallèlement à dispenser une formation en matière de droits de l'homme, assurer une surveillance effective, promouvoir le respect des droits de l'homme et sanctionner les violations. La réforme du secteur de la sécurité doit également reposer sur des mécanismes de responsabilité démocratique et une chaîne hiérarchique.**

26. **Dans le cadre du dialogue national et en consultation avec les communautés du nord-est et du nord-ouest du pays, le Gouvernement doit s'organiser pour déployer des forces de sécurité en qui la population ait confiance et qui la protégeront réellement contre les bandits, les raids transfrontières et les autres menaces pesant sur sa vie et ses moyens de subsistance.**

27. **Le dispositif actuel de surveillance du respect des droits de l'homme et d'assistance n'est pas satisfaisant. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies devrait ouvrir un bureau en République centrafricaine.**

28. **Le Gouvernement devrait créer une commission nationale des droits de l'homme qui soit indépendante et qui respecte intégralement toutes les normes internationales pertinentes, notamment les Principes relatifs au statut des institutions nationales (Principes de Paris pour la promotion et la protection des droits de l'homme). La création d'une telle commission devrait aussi être la priorité des organismes d'aide au développement.**

29. **Le Code pénal devrait être modifié pour abolir l'incrimination de la sorcellerie. Il faut mener une action éducative pour éviter que les personnes accusées de sorcellerie soient persécutées ou tuées.**

30. **Les organisations locales issues de la société civile doivent être renforcées. Elles jouent un rôle primordial mais elles manquent cruellement de ressources et ne disposent pas des compétences techniques nécessaires et de moyens suffisants.**

-----